RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 18/09/2024

Reçu en préfecture le 18/09/2024

Publié le



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIP ID: 031-213101843-20240905-CM0905_202454-DE

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2024

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt-quatre, le 5 septembre à 20h30,

En exercice 17 Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

Présents 16 S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Procuration 1 sous la présidence de Marion RIVOIRE,

Votants 17 1ère Adjointe

Date de la convocation: 23/08/2024

Date d'affichage de la convocation : 27/08/2024 Date d'affichage de la délibération ; 1 0 SEP. 2024

Etaient présents: MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, RIVOIRE, PARIS, NAVARRO, CAMUS, FAURÉ, CORTES, DICIANNI,

MOËNNARD, JORDAN, MIERE, ARRUÉ, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD.

Ont donné procuration :

Madame Florence JEULIN-CARREY a donné procuration à Monsieur Didier CORTES.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-54 Versement subvention exceptionnelle de 1 500€ à l'association Flourens en Eveil

Exposé

Madame la 1ère Adjointe expose aux membres de l'assemblée qu'au précédent Conseil Municipal en date du 4 avril 2024, a été voté la répartition des subventions aux associations pour l'année 2024 et qu'il est nécessaire d'attribuer une subvention complémentaire à l'association Flourens en éveil de 1 500 €, pour rappel le montant déjà versé est de 340 €.

Décision

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

D'approuver l'attribution d'une subvention complémentaire comme précédemment exposée,

La délibération est adoptée à :

17

VOIX POUR ABSTENTION VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 11/09/2024

Le secrétaire de séance,

Didier CORTES

La 1ère Adjointe, Marion RIVOIRE

